Ville de Castelnaudary

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

CONCESSION de TERRAIN dans le Cimetière de l'Ouest

N°d'ordre : 3914/378

Le Maire de la Ville de Castelnaudary,

Vu la demande présentée par :
Madame GARNIER Sonia-Eve, Martine
domicilié(e) : ***4 rue de l'Aventin SAINT JORY (31790)***
et tendant à obtenir une concession de terrain dans le Cimetière de l'Ouest à l'effet d'y fonder la sépulture **individuelle de Madame DAGRON Martine**

ARRETE 2024-368

Section Ouest 3

Rang Q

Emplacement 21

Article 1er – il est accordé, dans le cimetière communal au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée :
- une concession pour une durée **de 15 années**
- à compter du **8 avril 2024**
de 2,00 m² superficiels.

Article 2 – La concession est accordée à titre de
- **concession nouvelle**

Article 3 – La concession est accordée moyennant la somme totale de 186,00 **€** *(cent quatre-vingt-six euros)* qui a été versée dans la caisse du receveur municipal suivant quittance N° K2841296 du 8 avril 2024.

Article 4 – Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au receveur municipal.

L'acquéreur,

Fait en Mairie, le 8 avril 2024
L'adjointe au Maire,
Jacqueline RATABOUIL

MAIRIE DE CASTELNAUDARY 11400 (AUDE)

Exemplaire destiné au(x) :

☑ Titulaire de la concession
☐ Receveur Municipal
☐ Archives de la Commune

Publication le
10 AVR. 2024